

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015

Présents : Jean CHENIN, Pierrette HENDRICK, Josette DUBOIS, Romain BODET, Gérard COURVOISIER, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Alain JALBERT, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ, Pascale RIBES, Michel RONCO.

Excusés : Patrick BRIOL, Emilie FREYCHE, Marie-Hélène CAUNOIS.

Madame Josette DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- APPROBATION DU COMPTE RENDU
- CONSULTATION POUR PRET
- ANCIEN CAMION DES SERVICES TECHNIQUES
- ACCIDENT DE MR POUX SEBASTIEN
- QUESTIONS DIVERSES

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU

Monsieur le Maire demande si des observations sont présentées sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal. Aucune remarque n'est formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu en date du 27 Août 2015.

II – CONSULTATION POUR PRET

Trois sociétés bancaires ont été consultées. A ce jour, aucune n'a répondu par écrit, en attente des réponses, la question sera reposée lors du prochain Conseil Municipal.

III – ANCIEN CAMION DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu trois demandes pour l'achat du camion de la Commune :

- *Le Comité des Fêtes de CAUJAC*
- *Un chasseur qui a formulé son souhait par le Président de l'ACCA*
- *Un entrepreneur qui propose une discussion autour de 3.000,00 €*

Les membres du Conseil Municipal constatent que cette proposition est très au-dessus des propositions des autres candidats et donnent un avis favorable de principe en attente de la confirmation écrite de cette proposition.

IV – ACCIDENT DE MR POUX SEBASTIEN

Monsieur le Maire fait état de l'accident de service de Mr POUX et de son arrêt de travail pour plusieurs mois en raison de la nécessité d'une intervention chirurgicale.

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire propose l'éventualité d'un emploi temporaire si la nécessité s'en fait sentir et demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser dans cette démarche en fonction des besoins.

Monsieur le Maire précise, que dans ce cas, il sera fait appel à une personne entrant dans les cas d'éligibilité prévue par les aides de l'Etat. Il resterait alors à charge de la Commune, 20 % du financement.

V – INFORMATIONS DIVERSES

- **Mail de la DDT 31** précisant que les règles sur la publicité aux abords des Communes sont interdites exception faite de celle qui donnent des informations utiles aux déplacements et aux services.
- **Courrier du CONSEIL DEPARTEMENTAL** : concerne le retrait et retour du Centre de Gestion dans le suivi des conseils et de la gestion des personnels des Collectivités et réaffirme le maintien des conditions de participation financière
- **Courrier de la GENDARMERIE NATIONALE** : présente la réorganisation des services de Gendarmerie et en particulier celle de la Compagnie de Villefranche-de-Lauragais qui concerne les brigades d'Auterive et de Cintegabelle.

Notre Commune reste dans le groupement Auterive/Cintegabelle.